



Comité de dialogue social sectoriel pour la pêche maritime

Contribution des Partenaires Sociaux

Au Livre Vert de la Commission européenne relatif à la réforme de la politique commune de la pêche

COM(2009) 163 final

1. Introduction

Europêche-COGECA et ETF¹, réunis au sein du Comité de dialogue social sectoriel pour la pêche maritime (dénommé ci-après « le Comité »), considèrent que la consultation initiée par la Commission sur la réforme de la PCP représente une occasion unique d'engager une réflexion en profondeur sur l'avenir de la Pêche en Europe, et demandent instamment qu'une stratégie cohérente et de long terme soit mise en œuvre pour assurer au secteur sa durabilité économique, sociale et environnementale. Cette réflexion se doit d'être à la hauteur des enjeux auxquels est confrontée la pêche européenne, parmi lesquels figurent : la sauvegarde d'un emploi de qualité, la pérennisation et/ou l'amélioration de la rentabilité économique des entreprises de pêche, ainsi que la conservation de la ressource.

Le Comité fait observer que tout changement à la PCP, à quelque niveau que ce soit, se doit d'être accompagné par des études d'impact socio-économique, voire des mesures compensatoires à l'adresse des partenaires sociaux du secteur, en raison des incidences de la politique envisagée.

2. La rénovation de la PCP doit passer par l'adoption d'un véritable volet social

Pour le Comité, la réforme envisagée aujourd'hui par la Commission représente une opportunité unique de doter enfin la PCP d'un véritable volet social. Le Comité regrette donc vivement que, de façon générale, le Livre Vert ne prenne pas suffisamment en compte les aspects sociaux de la PCP. Les références directes à des thématiques telles que la formation et les qualifications professionnelles, le recrutement, l'amélioration des conditions de vie et de travail, la promotion d'une culture de la sécurité, sont autant de points qui sont à peine abordés par la Commission, quand ils ne sont pas tout simplement ignorés.

Le Comité appelle par conséquent de ses vœux la prise en compte horizontale des questions sociales dans tous les aspects de la PCP, et la valorisation de la dimension

¹ Europêche-Cogeca et ETF représentent respectivement les organisations européennes d'employeurs et de travailleurs salariés dans le secteur de la capture

sociale qui est tout aussi fondamentale que les dimensions économique et environnementale.

2.1. Promouvoir la formation, l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des qualifications, ainsi que la reconversion professionnelle

Même si les États membres disposent chacun de leur propre système de formation, et ont une compétence exclusive sur les matières liées à l'éducation et à la formation professionnelle, il serait opportun, selon le Comité, de réfléchir à l'opportunité de promouvoir une harmonisation des critères de formation, comme étape préalable à la reconnaissance mutuelle des qualifications. Le Comité pourrait, à l'avenir, tenter de mettre en œuvre un socle commun pour les qualifications et diplômes. Le soutien de la Commission serait à cet égard souhaitable. Un tel schéma devrait reposer sur des normes les plus élevés possibles, ce qui pourrait encourager la mobilité des travailleurs du secteur et pallier au manque de main d'œuvre observé dans certains segments spécifiques de la pêche, en même temps que cela contribuerait à renforcer la prévention des risques d'accidents. Une telle harmonisation n'a de sens que si elle contribue à tirer vers le haut le niveau de la formation professionnelle. Tout système national prévoyant des standards de formation plus élevés que ceux prévus dans le cadre de cette harmonisation doit impérativement être préservé.

Pour pallier le manque d'attractivité du métier de marin pêcheur, la formation professionnelle a un rôle important à jouer. Toutefois les initiatives qui existent aujourd'hui en Europe apparaissent comme limitées et parcellaires (manque de ressources financières notamment), et elles ont tendance à être déconnectées des autres branches de formation professionnelle. Le Comité souhaiterait que les formations à la pêche soient par conséquent mieux intégrées à des schémas de formation aux autres métiers de la mer.

Par ailleurs, le secteur a développé des stratégies pour pallier au manque de main d'œuvre. Les solutions de court terme consistent ainsi à privilégier l'embauche de travailleurs migrants. Pour le Comité, le recours à une main d'œuvre non communautaire n'est qu'une solution parmi d'autres, qui plus est de court terme, qu'il conviendrait de compléter, sur le long terme, par des mesures visant à améliorer les conditions du lieu de travail, la modernisation des flottes de pêche, l'intégration des formations de la pêche aux autres formations du cluster maritime pour faire en sorte que les travailleurs restent en lien avec le milieu maritime et que les compétences ne soient pas perdues.

2.2. Favoriser l'émergence d'une culture de la sécurité en mer

Le Comité estime qu'il est urgent de mettre enfin en œuvre les mesures d'amélioration des conditions de sécurité telles qu'annoncées dans le plan d'action de la Commission en faveur d'une Politique Maritime Intégrée, et qui sont restées lettre morte à ce jour. Il convient par ailleurs d'améliorer la législation existante en matière de santé et sécurité, tant au niveau national que communautaire, et de s'assurer qu'elle est effectivement mise en œuvre sur le terrain.

Afin de développer une véritable culture de prévention du risque, le Comité préconise une compilation de données statistiques harmonisées sur les accidents et leurs causes, lesquelles font aujourd'hui défaut au niveau communautaire. Cette base de données

servirait à étayer un dispositif réglementaire approprié, notamment pour les embarcations de petite taille, celle de moins de 15 mètres, qui ne sont pas couvertes par la réglementation internationale et européenne, et qui pourtant représente le gros de la flotte communautaire.

En outre, le Comité déplore le fait que les États membres soient si peu incités à s'engager dans la ratification de la Convention sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille (STCW-F) et du protocole à la Convention de Torremolinos sur la sécurité des navires de pêche. Le Comité exhorte une nouvelle fois les décideurs politiques communautaires à remédier à cette situation qui pénalise en particulier les flottes de petite taille, lesquelles constituent pourtant la majorité des embarcations de pêche de l'UE.

Quoi qu'il en soit, le Comité est convaincu que l'amélioration de la santé et de la sécurité à bord des embarcations de pêche passera par un investissement conséquent en faveur de la formation des marins pêcheurs, sans oublier d'allouer les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre d'un système de contrôle et de sanction efficace.

2.3. Améliorer les conditions de vie et de travail et dynamiser le dialogue social

L'amélioration des conditions de vie et de travail dans la pêche doit passer par une revalorisation de la pratique du dialogue social. Le Comité souhaite que la future PCP encourage les États membres à créer les conditions nécessaires à l'exercice de ce dialogue. L'objectif doit être de permettre aux partenaires sociaux d'être impliqués dans le dialogue social au niveau national et/ou local, afin de traiter conjointement de questions telles que : la gestion des aides sociales, la couverture de sécurité sociale, la formation professionnelle, l'encadrement du temps de travail, et tout autre élément affectant les revenus des marins pêcheurs.

Enfin, ETF et Europêche-COGECA font remarquer que le processus décisionnel doit tirer le meilleur profit des avis élaborés par le Comité de dialogue social sectoriel pour la pêche maritime, lequel représente la seule instance européenne ayant vocation à traiter de la dimension socio-économique de la PCP de manière transversale.

Décembre 2009